



# Accompagnement à l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2022-2026

---

Atelier de travail :  
Quelles politiques inclusives conduire en  
partenariat ?

Compte-rendu  
07/06/2022





01

# Présentation de la méthodologie et du calendrier

# Le déroulé global de la démarche



### Diagnostic Parangonnage

- Cadrage général de la mission
- Réalisation du diagnostic et du parangonnage
  - Traitement et analyse des données
  - Entretiens
  - Fiches inspiration
  - Rédaction du livrable
- Restitutions du diagnostic
  - Comité de pilotage

### Définition et rédaction des orientations du prochain schéma

- Séminaire stratégique de travail interne

- Rédaction des orientations et des objectifs opérationnels du futur schéma
- Déclinaison opérationnelles des orientations
- Comité de suivi
- Comité de pilotage

### Concertation avec les partenaires

- Appel à propositions auprès des partenaires
- Ateliers de recherche de solutions

### Finalisation des documents et restitutions

- Elaboration des indicateurs
- Consolidation du document final
- Production de la synthèse
- Validation et présentations

# Les objectifs des ateliers

## Objectifs

1. **Partager les constats et les ambitions**
2. **Travailler collectivement à la déclinaison** en propositions opérationnelles en priorisant les actions

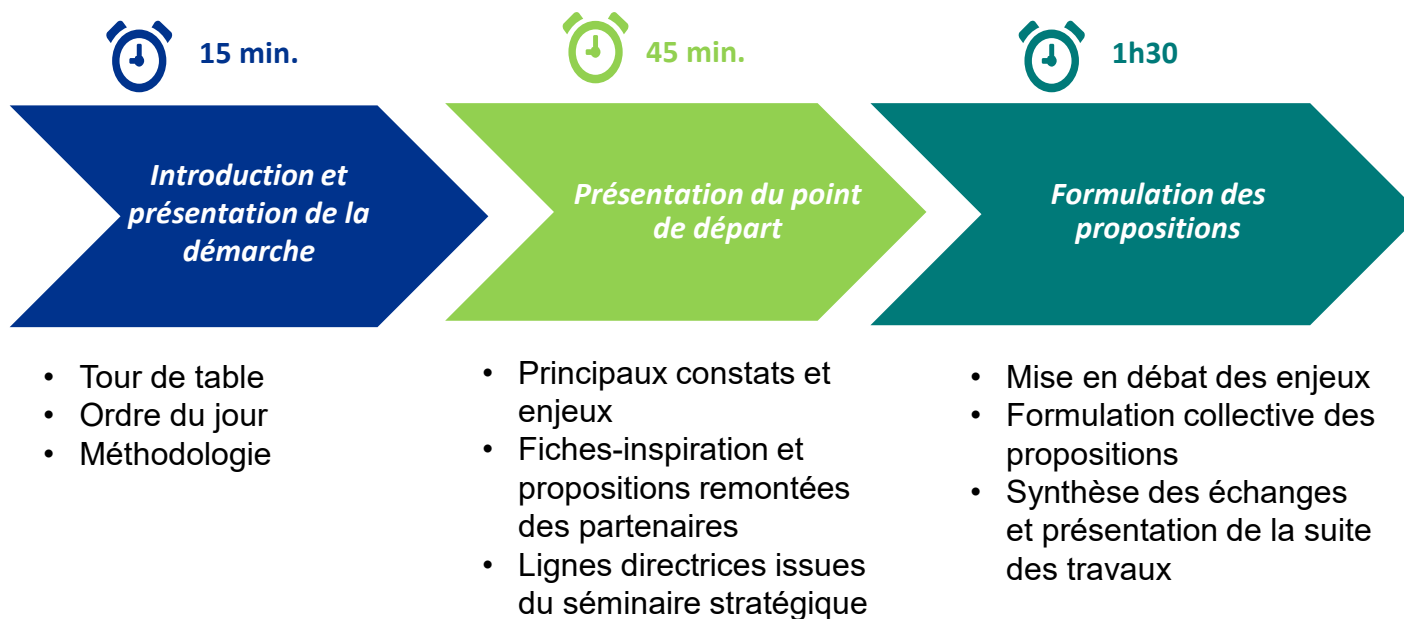
## Modalités :

- **5 ateliers de 2h30**
- **Diffusion d'une trame de fiche-action auprès des partenaires en amont** pour recueillir les propositions d'actions, de projets, d'initiatives, d'expérimentation...

### Les thèmes des ateliers

- Comment préparer et accompagner le maintien à domicile ?
- **Quelles politiques inclusives conduire en partenariat ?**
- Comment accompagner le parcours de l'utilisateur ?
- Quels besoins repérés pour les publics spécifiques ?
- Comment soutenir les aidants ?

# Proposition de déroulé de l'atelier



# Tour de table



## Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique

## Partage du point de départ

- **Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic**
- Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique



# Constats et enjeux autour de l'inclusion : **une notion synonyme** **d'accessibilité**



- **Un atelier dédié au maintien et à l'accompagnement au domicile qui traitera en particulier du champ médico-social, services et établissements**
- **Un périmètre de réflexion pour notre atelier qui se concentrera sur les questions d'accessibilité aux services et à l'offre dite de droit commun : logement, école, travail, mobilité, commerces, loisirs, équipements publics, culture... et à la prise en compte de la parole et à la participation des usagers**

# Les politiques inclusives

## Rappel du précédent schéma



Axes	Fiches
6 - Préserver l'autonomie des personnes en favorisant leur insertion dans la société	23 - Renforcer le soutien à la parentalité des PH
	24 - Favoriser la mobilité (accessibilité/transports)
	25 - Favoriser l'accès à des logements adaptés
	26 - Développer l'offre en matière d'habitat intermédiaire
	27 - Favoriser l'accès aux soins pour les personnes âgées et les personnes handicapées

# Les politiques inclusives

## Les enjeux inscrits au Projet Régional de Santé de l'ARS



Thèmes  
transversaux

Parcours  
prioritaires

Équipements, activités  
et filières de soins

Repères

### PARCOURS PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



### FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

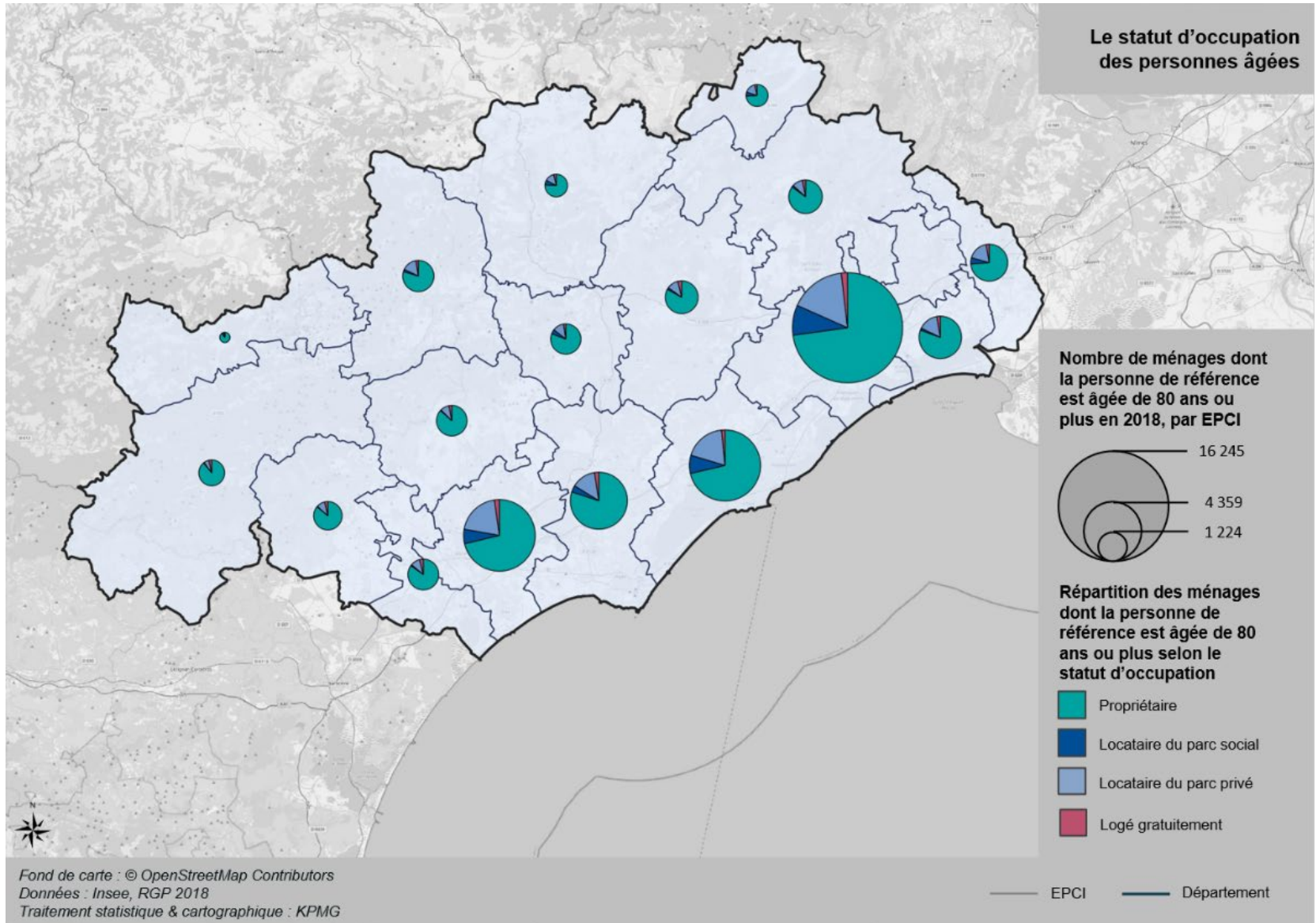
#### DES ENJEUX, AUX RÉSULTATS ATTENDUS

Dans le cadre de ses missions, l'ARS s'associe à ses partenaires pour s'engager dans une politique d'inclusion au sein de projets concernant la scolarisation, l'habitat, l'emploi et l'accès aux soins.

Trois projets structurants sont associés à cette priorité opérationnelle :

- Projet structurant n°1 : Développer les dispositifs de scolarisation et d'enseignement,
- Projet structurant n°2 : Promouvoir l'habitat inclusif,
- Projet structurant n°3 : Mettre en œuvre le dispositif d'emploi accompagné.

3 enjeux majeurs aux  
côtés de l'accès au soins :  
scolarité / emploi / habitat



# Des enjeux majeurs autour de l'inclusion

## → Un enjeu fort d'adaptation du logement

- En coordination avec les autres direction du Conseil Département et avec les bailleurs pour les logements sociaux

## → Un enjeu de connaissance et de diffusion de l'offre

- En s'appuyant sur les dispositifs en construction (Communauté 360)
- Au près des établissements via l'inscription dans les CPOM

## → Un enjeu de mobilité

- Mise en place de transports groupés et adaptés
- Problématique du reste à charge et de l'accessibilité financière

## → Une nécessité d'associer et de prendre en compte la parole des personnes concernées

- Par les dispositifs existants (CVS; personnes qualifiées..)
- En déployant des modalités d'association innovantes et pérennes

# Les politiques inclusives

## Rappel des pistes de travail

- Des chantiers engagés dans l'actuel schéma pour l'adaptation des logements, à poursuivre : labellisation, dépôt de dossiers.. (chantier habitat inclusif inscrit à la feuille de route CNSA)
- Un travail déjà mené par l'APF pour les PH mais une communication spécifique à transmettre à l'ensemble des bailleurs (Hérault Logement bénéficie du label national Habitat Seniors Services)
- Un travail de communication locale sur l'offre à mettre en place, avec le futur SPTA notamment, et une inclusion numérique à développer
- Une dynamique de co-construction à renforcer (pair-aidance..)
- Des actions en faveur de l'accessibilité des équipements publics, de la mobilité et du stationnement à déployer avec les collectivités

## Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- **Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires**
- Lignes directrices issues du séminaire stratégique

# Soutenir le développement de l'habitat inclusif



## Objectif de l'action

Clarifier la notion d'offre inclusive  
Soutenir les porteurs de projet d'offres intermédiaires (Plan Oise Seniors)  
Favoriser les projets intergénérationnels (Plan Oise Seniors)



## Public

Personnes en situation de handicap  
Personnes âgées



## Porteur

CD

## Modalités de l'action

- **Clarifier la notion d'offre inclusive :**
  - Définir la notion d'habitat inclusif et identifier le panel d'aides disponibles pour les porteurs de projet
  - Améliorer la visibilité des résidences autonomie auprès des bénéficiaires et leur distinction avec les résidences services
- **Soutenir les porteurs de projet d'offres intermédiaires (Plan Oise Seniors) :**
  - Impulser une dynamique territoriale et mettre en lien les porteurs de projet entre eux
  - Favoriser l'utilisation de la PCH ou de l'APA mutualisées
  - Mettre en lien les résidences inclusives avec les établissements/services et le secteur psychiatrique pour anticiper sur une évolution de la complexité de leur public
  - Lancer un AAP pour expérimenter des structures inclusives
- **Favoriser les projets intergénérationnels (Plan Oise Seniors) :**
  - Favoriser l'intergénérationnel auprès des bailleurs sociaux
  - Mettre en rapport l'offre et la demande sur l'habitat partagé
  - Positionner des partenaires associatifs sur de l'accompagnement à la vie sociale en résidence inclusive



# Soutenir le développement de l'habitat inclusif



## Objectif de l'action

Favoriser le développement d'une offre intermédiaire entre le domicile et l'établissement



## Public

Personnes en situation de handicap  
Personnes âgées



## Porteur

CD



## Modalités de l'action

- Développer des formes nouvelles d'habitat adapté :
  - Mettre en place un nouveau programme d'Euréliales et envisager leur ouverture aux personnes en situation de handicap
  - Réaliser un bilan et un suivi du dispositif Euréliales et communiquer sur leur existence
- Etudier la mise en place d'une aide à la pierre ciblée sur l'habitat partagé et intergénérationnel
- Promouvoir l'accueil familial adulte au sein du département
- Développer un projet de pépinière autour de la Silver économie et l'anticipation de la perte d'autonomie

## Partage du point de départ

- Principaux constats et enjeux formulés dans le cadre du bilan du précédent schéma et du diagnostic
- Fiches-inspiration et propositions remontées des partenaires
- **Lignes directrices issues du séminaire stratégique**

# Lignes directrices : notre cadre de réflexion

## Comment, à travers le schéma départemental, soutenir les initiatives menées en faveur de l'accessibilité dans tous les champs ?

- Quels liens renforcer pour poursuivre l'action en matière de logement adapté et d'habitat inclusif ?
- Quels partenariats pourraient être développés entre les acteurs du champ médico-social et les acteurs de droit commun œuvrant dans le champ du sport, de la culture ou des loisirs ? Quel accès à l'information sur les initiatives existantes sur les territoires ? Quels lieux ressources à l'échelle locale ?
- Le transport constitue un frein énorme à l'inclusion aujourd'hui mais a-t-on des leviers concrets pour y remédier ?
- Comment élargir des publics visés et prendre en compte tous les types de handicap ?

## Comment mieux intégrer les publics concernés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'inclusion ?

- Quels temps de travail mettre en œuvre pour confronter les propositions des institutions et acteurs avec les usagers (hors représentations) ?
- Comment accompagner le cadre réglementaire pour repenser les modes de fonctionnement des CVS ?
- Quelles modalités pour recueillir la parole des usagers dans les territoires ?



03

## Temps de travail

# Échanges

→ Rappel de la nécessité de bien définir les concepts :

- accessibilité est relative à l'accèsion aux bâtiments, à la voirie
- inclusion est relative aux secteurs et pratiques éducatifs, culturels, sportifs, de loisirs...

## Comment, à travers le schéma départemental, soutenir les initiatives menées en faveur de l'accessibilité dans tous les champs ?

- Quels liens renforcer pour poursuivre l'action en matière de logement adapté et d'habitat inclusif ?
- Sur le logement adapté pour les seniors, Hérault Logement bénéficie du label national Habitat Seniors Services qui semble plébiscité par les communes ; ces bâtiments disposent d'une salle commune et se pose la question des coûts de construction et de gestion de ce service. Il s'agit de créer et de porter des projets de vie dans ces unités d'habitation et de répartir la charge dans les loyers ; un faible nombre de logements augmente de fait les coûts répartis entre les loyers.
  - Pour le logement adapté en direction des personnes en situation de handicap, ce bailleur s'appuie notamment sur la charte mise en place par l'association Handitoit Provence (2 objectifs : favoriser la conception de logements adaptés en intervenant auprès de bailleurs ; faciliter l'appariement entre demandes et offres). L'APF a également mis en place une centrale de demandes de logements en ce sens, pour faire le relais entre les bailleurs et les demandeurs.
  - Proposition pour le CD de mettre en place une charte spécifique à destination de l'ensemble des bailleurs, avec engagement des signataires à proposer un pourcentage de logements adaptés PA et PH
  - Difficulté d'accéder à l'offre de logements privés lorsque mention de l'AAH sur le dossier. Une caution solidaire à mettre en place, également pour les troubles psychiques ?

## Comment, à travers le schéma départemental, soutenir les initiatives menées en faveur de l'accessibilité dans tous les champs ?

- Quels partenariats pourraient être développés entre les acteurs du champ médico-social et les acteurs de droit commun œuvrant dans le champ du sport, de la culture ou des loisirs ? Quel accès à l'information sur les initiatives existantes sur les territoires ? Quels lieux ressources à l'échelle locale ?
  
- Numérique : Poursuivre les engagements de la Stratégie pour le Développement des Usages et Services Numériques (SDUSN) et la mobilisation de la CFPPA en faveur de l'égalité d'accès au numérique
  
- Sport : Poursuivre les engagements en faveur du sport pour tous sous deux angles, soit avec l'intervention de prestataires dans les établissements, soit en accompagnant les professionnels des clubs sportifs pour faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap
  
- Insertion par l'activité : importance pour les résidents de promouvoir une participation sociale, par de l'emploi, du bénévolat, des actions citoyennes. Problématiques des déplacements car les résidents ne peuvent se déplacer seuls, ni en VSL. Quels services mettre en œuvre pour faciliter cette participation citoyenne ?  

Problématique de l'orientation réservée ; s'agirait de pouvoir développer une orientation unique milieu protégé/milieu ordinaire pour fluidifier l'accompagnement

Lorsqu'un partenariat peut être organisé entre un ESAT et le milieu ordinaire (exemple CDI de quelques heures par mois sur une exploitation) : est-ce que cela modifie les financements ? Comment détacher un éducateur ou promouvoir des postes de moniteurs d'atelier 'hors les murs » ?
  
- Accès aux soins : absence de plateau technique adapté pour les personnes atteintes de troubles psychiques ou neurodégénératifs par exemple.
  
- > sur la réglementation, faciliter l'ouverture des droits sans limitation de durée

## Comment, à travers le schéma départemental, soutenir les initiatives menées en faveur de l'accessibilité dans tous les champs ?

- Le transport constitue un frein énorme à l'inclusion aujourd'hui mais a-t-on des leviers concrets pour y remédier ?
- Concernant la mobilité, nécessité de promouvoir la mise en place de référents mobilité/handicap au sein des communes pour faciliter notamment les échanges et remontées des besoins avec les associations et établissements du territoire (ex : pour mise en place d'un passage piétons ou d'un bouton d'appel) ; appuyer ces aménagements via l'aide aux communes ?
- Proposition d'inscrire un principe de mise aux normes systématique de la voirie afférente lors de l'ouverture/modernisation d'un établissement
- Comment élargir des publics visés et prendre en compte tous les types de handicap ?
- Le GIHP effectue des prestations de transport et de mobilité pour les personnes ayant un handicap moteur ou visuel mais se pose la question du transport pour les personnes ayant des troubles psychiques ou de santé mentale, nécessitant un facilitateur. Comment répondre à ce besoin spécifique ?



## Comment mieux intégrer les publics concernés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'inclusion ?

- Quels temps de travail mettre en œuvre pour confronter les propositions des institutions et acteurs avec les usagers (hors représentations) ?
- Comment accompagner le cadre réglementaire pour repenser les modes de fonctionnement des CVS ?
- Quelles modalités pour recueillir la parole des usagers dans les territoires ?
- Les participants s'accordent sur la nécessité de déployer de nouveaux outils : les boîtes à idées ou questionnaires de satisfaction, même sous format FALC, ne touchent que peu le public escompté.
- Les instances type CVS pourraient être ouvertes à des personnes extérieures aux familles ou l'établissement pour porter un regard extérieur
- Des modalités d'expression plutôt indirectes (ex programme porté par la DRAC pour une présentation en ateliers vidéos de la ville de Sète) semblent bien fonctionner
- Les notions de pair-aidance et de patients experts sont de nature à favoriser l'expression et la participation des personnes concernées : ces personnes peuvent ainsi accompagner sous la forme du tutorat, informer sur les droits ou intervenir auprès des étudiants pour les sensibiliser (IFSI; IRTS..)



# Contacts

## **Thibaut Huret**

**Consultant Senior**

[thuret@kpmg.fr](mailto:thuret@kpmg.fr)

**06 16 45 75 65**

## **Caroline Jaillet**

**Sénior Manager**

[cjaillet@kpmg.fr](mailto:cjaillet@kpmg.fr)

**06 35 49 79 82**

[kpmg.fr](http://kpmg.fr)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International